

Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 22 juillet 2011

Le vingt deux juillet deux mil onze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M Fouldrin, Maire.

Etaient présents : M Fouldrin, Mme Devaux, M Leroy, M Hecquet, M Hardy, M Orain, M Laloy, M Normand.

M Bertho donne pouvoir à M Fouldrin, M Leconte donne pouvoir à Mme Devaux, Mme Rossignol donne pouvoir à M Normand.

Absents excusés : M Valleran, M Bertho, M Leconte, M Quesnay, Mme Rossignol, M Verloo, Mme Papillon.

Secrétaire de séance : Mme Devaux.

I – Etude projet de convention entre les communes de Bois Guillaume et ST Georges sur Fontaine

Vu la prise en charge intégrale par la commune de Bois Guillaume des frais liés à l'hébergement du psychologue scolaire,

Vu le matériel nécessaire à l'exercice des missions assumées par le psychologue scolaire dont le coût sera réparti entre les communes et Regroupement pédagogique,

Monsieur Fouldrin soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de convention relative à l'exercice des missions d'accueil du psychologue scolaire et au matériel nécessaire pour les enfants.

Le montant de participation financière consécutif à la convention s'élève, pour l'année scolaire 2011 – 2012 à 0.50 € par élève soit quarante cinq euros cinquante pour la commune de ST Georges sur Fontaine (année scolaire 2011-2012).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de retenir la convention annexée à la présente délibération,
- de donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

III – Dérogations scolaires

Monsieur Fouldrin soumet aux membres du Conseil Municipal le problème des demandes récurrentes de dérogations scolaires.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident que toute demande de dérogation soit refusée par Monsieur le Maire au nom Conseil Municipal pour les raisons suivantes :

- l'effectif réduit de l'Ecole Primaire de ST Georges sur Fontaine,
- les risques réguliers de fermeture de classe,
- les investissements importants réalisés récemment par la Commune dans la réalisation d'un restaurant scolaire, d'une classe maternelle, de matériel informatique de qualité (dans le cadre de l'Ecole Numérique Rurale).

IV – Délégations des Adjoints.

Monsieur Fouldrin précise les délégations données à chacun des Adjoints :

Madame Dominique Devaux : est déléguée à l'urbanisme, au développement durable, à la vie associative, aux Affaires Scolaires et Sociales et assurera les fonctions et missions afférentes.

- Délégation permanente est donnée à Madame Dominique DEVAUX, à l'effet de signer courriers et autorisations relatifs au domaine de l'urbanisme, à la vie associative, au développement durable, aux affaires scolaires et sociales et assurera les fonctions et missions afférentes.
- En cas d'absence des Adjoints délégué aux travaux et au Personnel Communal, Madame Dominique DEVAUX a délégation pour signer tous les documents, courriers et certificats concernant les travaux à effectuer ou réaliser sur le territoire communal et les documents relatifs au personnel communal.
- En cas d'absence de Monsieur le Maire, Madame Dominique DEVAUX a délégation pour signer tous les documents relatifs aux finances communales notamment les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats.
- Madame Dominique DEVAUX est nommée Officier de l'Etat Civil par délégation de Monsieur Gaël FOULDRIN, Maire.

Monsieur Gérard Leroy : est délégué aux Travaux et aux Infrastructures et assurera les fonctions et missions afférentes.

- Délégation permanente est donnée à Monsieur Gérard LEROY, Deuxième Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents, courriers relatifs aux travaux et aux infrastructures.
- En cas d'absence des Adjoints délégués à l'urbanisme et au personnel communal, Monsieur Gérard LEROY a délégation pour signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs au domaine de l'urbanisme et les documents relatifs au personnel communal.
- En cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Gérard LEROY a délégation pour signer les courriers et certificats concernant les finances communales notamment les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats.
- Monsieur Gérard LEROY est nommé Officier de l'Etat Civil par délégation de Monsieur Gaël FOULDRIN, Maire.

Monsieur Thierry Hecquet : est délégué au personnel territorial et assurera les fonctions et missions afférentes.

- Délégation permanente est donnée à Monsieur Thierry HECQUET, Troisième Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents, courriers relatifs au personnel communal, notamment les arrêtés d'avancement d'échelon, de changement de grade, de titularisation, les fiches de notation, les fiches de travaux des agents territoriaux du service technique, les demandes de congés et les demandes d'autorisations d'absences.
- En cas d'absence des Adjoints délégués à l'urbanisme et aux travaux et infrastructures, Monsieur Thierry HECQUET a délégation pour signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs au domaine de l'urbanisme et les documents, courriers relatifs aux travaux et aux infrastructures.
- En cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Thierry HECQUET a délégation pour signer les courriers et certificats concernant les finances communales notamment les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats.
- Monsieur Thierry HECQUET est nommé Officier de l'Etat Civil par délégation de Monsieur Gaël FOULDRIN, Maire.

Chacun des adjoints précise l'organisation retenue pour assurer les délégations reçues.

V - Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

Vu l'étude des documents transmis par les services de l'Etat mi mai 2011,
Vu le délai de consultation de trois mois expirant mi août 2011,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité des présents, une abstention et dix voix favorables (dont trois pouvoirs) de donner un avis favorable au Projet de fusion entre la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen et la Communauté de Communes Moulin d'Ecalles prévue dans le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

VI - Règlementation spécifique aux feux d'artifices.

M Fouldrin apporte les précisions réglementaires en matière de feux d'artifices. Il a également rencontré Monsieur Dailly afin de lui faire part des gênes subies notamment par les agriculteurs non avertis et ne pouvant pas gérer le stress et la panique des animaux installés dans les pâtures voisines.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.